TRIBUNE]

Trois enjeux pour la prochaine réforme des retraites

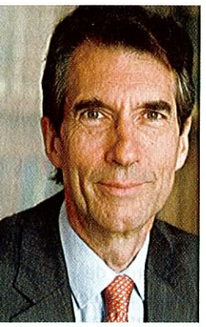

Régis de Laroullière, directeur de l'Institut des actuaires et de l'Institut du risk-management

La réforme des retraites vient d'être votée, confortant provisoirement nos régimes. C'est le moment de prendre du recul par rapport aux débats techniques et tactiques qui ont eu lieu, pour en consolider les fondations.

La plupart de nos régimes de retraite sont en répartition : nos régimes de base et complémentaires, privés, publics ou spéciaux. De tels régimes sont très robustes, sous deux conditions. La première est de fonctionner en économie fermée, comme c'était largement le cas à l'époque de leur mise en place après la dernière guerre mondiale. C'est nécessaire au fonctionnement durable de tout système de solidarité à caractère obligatoire et comportant un niveau élevé de transferts. Dans un monde de plus en plus ouvert, ce point appelle dès à présent une attention croissante.

Un régime par points plus équitable et plus lisible

La seconde condition est de ne jamais entrer dans la spirale de l'endettement : par le jeu doublement cumulatif de déséquilibres structurels et des intérêts de la dette qui s'accroissent, elle conduit à la perte de confiance des financeurs et à un ajustement brutal, suivi d'une longue austérité. L'exemple de la Grèce vient nous le rappeler. En France, les difficultés de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) en sont le signe précurseur : notre dette sociale ne sera pas seulement transmise à nos enfants, elle a commencé à nous rattraper. La Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) en est le signe sensible. C'est sur ce deuxième point qu'il y a le plus urgence, car les déséquilibres démographiques à venir sont importants et durables. En effet, et à titre illustratif, si l'espérance de vie continue de progresser de deux mois par an environ au-delà de son niveau actuel de 80 ans pour atteindre un maximum envisageable de 120 ans, c'est, toutes choses égales par ailleurs, de l'ordre de 240 ans de dégradation continue des équilibres démographiques de nos régimes de retraite auxquels il faut faire face.

Pour orienter les travaux à engager, on fera ici trois observations à propos des enjeux de fond qui sous-tendront la prochaine réforme. La première porte sur l'urgence : la réforme votée repose sur des projections réalisées par le Conseil d'orientation des retraites (Cor) à partir d'hypothèses. La réforme étant difficile, elle a été calibrée sans marges, et ne portera tous les fruits attendus que si les hypothèses retenues, plutôt optimistes, sont toutes réalisées. Il faudra donc effectuer un suivi rapproché, et très certainement y revenir rapidement. Ce sera l'un des thèmes de la prochaine campagne présidentielle, et l'année à venir ne sera pas de trop pour préparer les programmes sur ce point.

La seconde observation porte sur l'intérêt de la transformation des régimes en répartition en un grand régime universel en points, comme évoqué de plus en plus largement en marge de la négociation. Une telle réforme, qui serait certainement coûteuse et dont la mise en œuvre prendrait du temps, aurait plusieurs avantages majeurs. D'une part, elle réconcilierait intérêt individuel et intérêt collectif, la retraite de chacun étant alors directement liée à sa contribution plus qu'à sa capacité d'en obtenir durablement le financement d'un tiers hypothétique. Ensuite, elle serait équitable entre toutes les catégories de la population, et directement lisible, rendant les ajustements à venir plus aisés à accepter. Enfin, les paramètres de pilotage sont plus simples et, le cas échéant, automatisables, ce qui éviterait les réformes à répétition.

Ne pas charger la barque d'un État endetté

La troisième observation est relative à la distinction entre les prestations dites contributives (pour lesquelles les retraités ont versé des cotisations) et les autres (les majorations pour enfants, ou la prise en compte de périodes de chômage). S'il est admis que les premières relèvent du seul régime de retraite, la question du financement des secondes par l'impôt plutôt que par des cotisations est posée. La théorie n'a pas d'objection sur cette distinction, souvent mise sous le signe de l'équité ou de la solidarité.

LE PRINCIPE DE PRUDENCE VOUDRAIT QU'AU NIVEAU DES DÉFICITS PUBLICS ACTUELS, LES RÉGIMES SOCIAUX PRIVILÉGIENT LEUR ÉQUILIBRE.

Toutefois, en matière de risque, jusqu'où peut-on transférer sur un État déjà lourdement endetté et structurellement, durablement, déficitaire des charges précédemment assumées à partir des cotisations ? Ne convient-il pas d'affecter les hausses d'impôts et la réduction des dépenses publiques à éviter la faillite des États et à réduire le coût de leur dette, et de sécuriser parallèlement les prestations sociales dans leur champ ? Le principe de prudence voudrait qu'au niveau des déficits publics actuels, les régimes sociaux privilégient leur indépendance et leurs propres équilibres.

Une coopération approfondie entre les élus, syndicaux, patronaux et politiques, et les professionnels du risque sera nécessaire pour faire rapidement émerger les voies techniquement satisfaisantes et politiquement acceptables des réformes indispensables à venir. Une voie et une méthode politiquement consensuelles sont-elles atteignables ? L'enjeu en vaut la peine. Il y a urgence à se remettre à l'ouvrage. ■

LE CHOC DU PAPY-BOOM ET DE LA CRISE

Les projections du Conseil d'orientation des retraites réalisées avant la réforme

Régime général

Solde technique (Md€)	2008	2015	2020	2030	2040	2050
Scénario A	– 1,7	– 12,4	– 16,6	– 29,3	– 41,8	– 51,8
% du PIB	– 0,1	– 0,6	– 0,7	– 1,0	– 1,2	– 1,2
Scénario B	– 1,7	– 13,0	– 18,8	– 34,7	– 51,1	– 64,4
% du PIB	– 0,1%	– 0,6	– 0,8	– 1,2	– 1,5	– 1,6
Scénario C	– 1,7	– 13,1	– 19,0	– 35,6	– 51,7	– 65,0
% du PIB	– 0,1	– 0,6	– 0,8	– 1,3	– 1,6	– 1,7

Régime de la fonction publique d'État

Solde technique (Md€)	2008	2015	2020	2030	2040	2050
Scénario A	11,2	– 19,6	– 20,5	– 23,6	– 25,3	– 24,9
% du PIB	– 0,6	– 0,9	– 0,8	– 0,8	– 0,7	– 0,6
Scénario B	– 11,2	– 19,8	– 21,0	– 24,2	– 25,8	– 25,2
% du PIB	– 0,6	– 0,9	– 0,9	– 0,8	– 0,8	– 0,6
Scénario C	– 11,2	– 19,8	– 21,0	– 24,3	– 25,8	– 25,2
% du PIB	– 0,6	– 0,9	– 0,9	– 0,9	– 0,8	– 0,7

Scénario A : à long terme, chômage de 4,5 % et gains de productivité de 1,8 % par an.
Scénario B : à long terme, chômage de 4,5 % et gains de productivité de 1,5 % par an.
Scénario C : à long terme, chômage de 7 % et gains de productivité de 1,5 % par an.

ABONNEZ-VOUS À L'ARGUS DE L'ASSURANCE

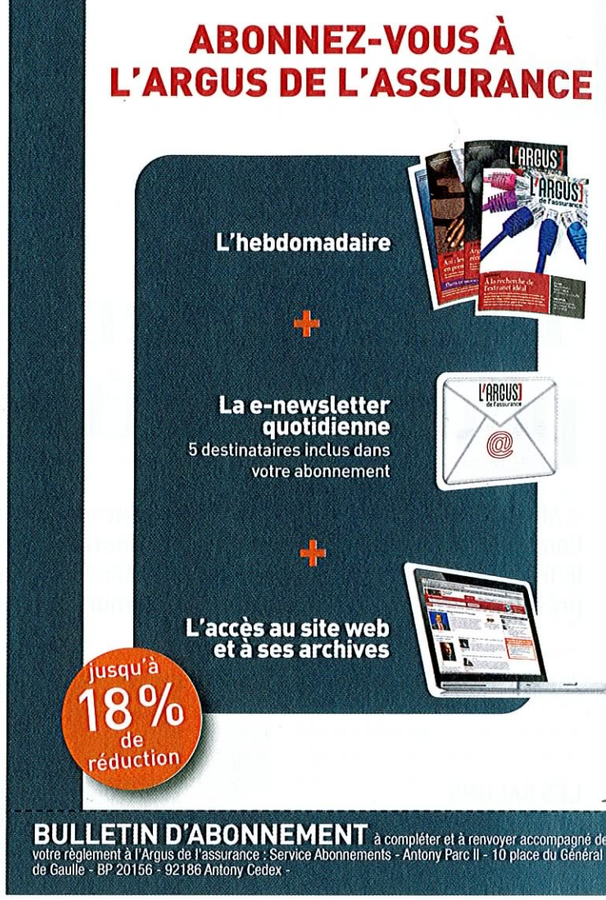

BULLETIN D'ABONNEMENT à compléter et à renvoyer accompagné de votre règlement à l'Argus de l'assurance : Service Abonnements - Antony Parc II - 10 place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 Antony Cedex -

☐ OUI, je m'abonne à L'Argus de l'assurance. Je recevrai l'hebdomadaire, la e-newsletter quotidienne (5 destinataires inclus*) et j'aurai accès au site web et à ses archives.

Je choisis mon abonnement :

☐ Offre 2 ans – 312 €TTC au lieu de ~~384~~ €TTC ARG2A03
☐ Offre 1 an – 179 €TTC au lieu de ~~192~~ €TTC ARG1A01
☐ Offre 1 an - Étudiant** – 61 €TTC au lieu de ~~192~~ €TTC ARGETU0

**Pour bénéficier de ce tarif, veuillez joindre un justificatif.

Je choisis mon mode de règlement :
☐ Chèque à l'ordre de GISI
☐ Je préfère régler à réception de la facture

Signature et date obligatoires :

Je vous communique mes coordonnées :
Société .....
Nom ..... Prénom .....
Fonction ..... Service .....
E-mail 1 .....
E-mail 2 .....
E-mail 3 ..... @ .....
E-mail 4 .....
E-mail 5 .....
Indispensable pour recevoir la e-newsletter quotidienne
Adresse .....
Code postal ..... Ville .....
Téléphone .....
Activité ..... Code NAF .....
Siret .....

* Cette offre est strictement réservée aux abonnés de L'Argus de l'assurance sous réserve du maintient du nombre d'abonnements souscrits. Les 5 e-newsletters sont uniquement destinées à une utilisation au sein d'une même entreprise sur un même site. TVA 2,10 %. Offre valable en France métropolitaine jusqu'à 31/12/2010. Conformément à la loi Informatiques et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant, que vous pouvez exercer librement auprès de GISI. 309 395 820 RCS Nanterre - N°TVA FR01 309 395 820

L'ARGUS de l'assurance